

## Brocante des Amis du Vieux Village de Saint Prix

Dimanche 16 Juin 2024

### Bulletin d'Inscription à imprimer

à retourner avant le 1er Juin 2024 avec une photocopie de pièce d'identité et le règlement à

'Les Amis du Vieux Village', 1 Ter Villa des Grands Clos 95390 SAINT-PRIX

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone :		Fax :	
Email :			
Je suis professionnel : <input type="checkbox"/>		N° de patente :	
Je suis revendeur occasionnel sur mon secteur de résidence : <input type="checkbox"/>			
Prix : 15 € les 2 mètres linéaires. Nombre de mètres : _____		= à payer.....€	
Règlement par :	Chèque bancaire	<input type="checkbox"/>	Chèque postal
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je joins la photocopie recto-verso de :	Ma carte d'identité	<input type="checkbox"/>	Mon passeport
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fait à la Préfecture de :	Date :	N° :	

### Nature des objets vendus :

**Les objets neufs sont interdits sous peine d'exclusion immédiate.**

Livres	<input type="checkbox"/>	Meubles anciens	<input type="checkbox"/>	Argenterie	<input type="checkbox"/>
Disques	<input type="checkbox"/>	Bibelots	<input type="checkbox"/>	Matériel de jardin	<input type="checkbox"/>
Vélos	<input type="checkbox"/>	Porcelaine	<input type="checkbox"/>	Vieux outils	<input type="checkbox"/>
Bijoux	<input type="checkbox"/>	Enseignes	<input type="checkbox"/>	Jouets en bois / Jeux	<input type="checkbox"/>
Linge ancien (nappes, broderies)	<input type="checkbox"/>	Collection de : .....			<input type="checkbox"/>

Les camionnettes et les camions ne seront pas autorisés à stationner sur la place de la République.

**Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la Brocante AVV et m'engage à le respecter.**

**J'atteste sur l'honneur de ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.**

A :

Le :

Signature :

## Brocante des Amis du Vieux Village de Saint Prix (95)

### RÈGLEMENT 2024

- Article 1 *La manifestation se déroule le Dimanche 16 Juin 2024 de 8 heures à 18 heures pour le public, dans le Vieux Village de Saint Prix (à partir de 6 heures pour les exposants).*
- Article 2 *C'est une brocante, et non pas une foire à tout. **Les objets neufs sont interdits sous peine d'exclusion immédiate.***  
*Les exposants désirant vendre des objets hors brocante (ballons, confiserie, boissons, etc.) ne sont pas acceptés.*
- Article 3 *Les exposants s'engagent à ne faire fonctionner aucun moteur à essence ou autre carburant.*
- Article 4 *L'emplacement de la manifestation a lieu dans le **Vieux Village de Saint Prix, Place de la République, sur l'esplanade sous la Place de la Fontaine aux Pèlerins et Allée des Pins.** L'accès sera autorisé aux exposants à partir de 6 heures.*
- Article 5 *L'entrée des véhicules à moteur n'est autorisée dans l'enceinte de la brocante que durant un temps **très court.** Le déchargement doit donc être **très rapide** afin de faciliter l'installation de tous les exposants. Afin de faciliter le déchargement et le chargement, les emplacements seront attribués par les organisateurs à l'arrivée sur le site (pas de réservation possible d'emplacement). **Les emplacements ombragés sont rares et attribués au hasard.** Chaque exposant doit apporter ses propres protections (parasols, barnums).*
- Article 6 *Après déchargement, chaque exposant placera son véhicule sur les parkings environnants. Aucune remorque ne peut rester près des stands.*
- Article 7 *L'emplacement de la brocante ne possède aucun espace couvert. Aucun piquet ni objet de nature à être planté ne sera autorisé.*
- Article 8 *Chaque participant devra quitter son emplacement en ayant soin de le rendre dans l'état de propreté trouvé le matin. **Envoyez vos cendriers et vos sacs poubelles.** Sachez que durant la semaine la place sert de cour de récréation à l'école primaire.*
- Article 9 *Les exposants s'engagent à ne vendre aucun objet dérobé.*
- Article 10 *Les emplacements seront considérés comme **réservés à la seule condition d'un règlement total et non remboursable effectué avant le 1er Juin 2024,** accompagné de la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport.*  
***Ceux qui souhaitent une confirmation par courrier de leur inscription doivent joindre une enveloppe timbrée libellée à leur nom et adresse ou fournir une adresse mail.***  
*Un registre des participants mentionnant leur nom et leur numéro de carte d'identité est remis en préfecture chaque année.*
- Article 11 *Prix : 15 € les deux mètres linéaires*
- Article 12 *Chaque participant atteste sur l'honneur de la non-participation à plus de deux manifestations de même nature dans l'année.*

*Le Bulletin d'inscription et le paiement, accompagnés d'une photocopie de pièce d'identité, sont à retourner à l'adresse suivante,  
avant le 1er Juin 2024:*

**'Les Amis du Vieux Village', 1 Ter Villa des Grands Clos 95390 SAINT PRIX**

Nous contacter pour tout renseignement complémentaire : [avvstprix@gmail.com](mailto:avvstprix@gmail.com)